D'où il ressort qu'il n'a pas en réalité de majorité pour sa politique. Et puis, ne lui a-t-il pas fallu subir l'addition d'un article qui aggrave encore la *loi*? Cet article statue qu'en cas de guerre tous les prêtres, les évêques mêmes, pourront, jusqu'à quarante ans, être contraints à revêtir l'uniforme et à faire le coup de feu!

D'ailleurs, il aura suffi à M. Ferry d'entendre les exclamations irritées qui l'ont sans cesse interrompu, pour voir combien sont violentes les passions et les haines que lui-même a naguère excitées, et qu'il voudrait aujourd'hui momentanément contenir. Cent quatre-vingt un *républicains lui ont répondu* cyniquement qu'ils voulaient la persécution et la guerre à la religion. C'est un chiffre énorme. Le *XIXe Siècle*, qui n'est pas plus innocent de ce fait que M. Ferry, en est épouvanté. « Ce que nous ne croirions » jamais, dit-il, si nous n'avions pas en- » tendu proclamer les chiffres, c'est qu'il » s'est trouvé cent quatre-vingt un dé- » putés, non pas de la droite, mais » de la majorité républicaine, pour se » ranger avec la commission, dans le » parti de la persécution mesquine et » bête. Ils sont cent quat-e-vingt un pour » ne tenir compte ni du Concordat, ni des » idées religieuses d'un très grand nom- » bre de Français, ni des devoirs du gou- » vernement, ni des besoins de la politi- » tique, ni de l'histoire, ni de la raison, » ni de rien! Ils ne savent plus ce qu'ils » font.

« Le fanatisme antireligieux hante » leur cervelle. Ces singuliers législa- » teurs, ces démocrates étonnants ne » conçoivent pas d'autre mission pour » l'Etat que de déclarer la guerre aux » catholiques. S'il existait dans nos lois, » pour la protection du culte catholique, » un édit de Nantes, ils en signeraient » des deux mains la révocation. C'est » toute leur notion de la liberté de cons- » cience! Et voilà des hommes politiques, » des députés républicains. Quelle misère!»

Oui, quelle misère! Vous avez raison. Il y aurait beaucoup à dire sur ce curieux aveu. Mais le temps nous presse. Indiquons seulement, pour finir, un autre caractère singulièrement grave du vote de samedi. Le ministre a pu voir à la tête de ces cent quatre-vingt-un persécuteurs, M. Paul Bert, l'homme de M. Gambetta, celui auquel le dictateur destine à bref délai le portefeuille même de M. Jules Ferry. Devant cette vision menaçante, M. Ferry doit comprendre que sa victoire n'en est pas une et qu'il lui faudra à son tour, et prochainement, se soumettre ou se démettre. Il se soumettra sans aucun doute, nous n'en attendons pas moins de sa fierté, et cela ne lui épargnera pas le chagrin de se démettre. Alors il pourra méditer à son aise sur sa fameuse campagne de l'article 7, et il comprendra trop tard que ceux qui ont déchaîné certaines passions en sont toujours les victimes. C'est la revanche de la providence, qui ne se fait jamais longtemps attendre, même dans le domaine tout terrestre de la politique.

PAUL THUREAU DANGIN

Journal de l'Expédition Française

Camp près du Djebel-Meridj, 13 mai.

Une reconnaissance de quatre bataillons (zouaves et tirailleurs) de la brigade Cailliot est partie ce matin à dix heures de notre camp pour aller explorer le défilé du Djebel-Meridj, par lequel notre brigade doit pénétrer demain en plein cœur du pays kroumir.

Dans cette excursion, nos troupes se sont avancées pendant six kilomètres sur un terrain boisé et d'un accès très difficile. Au débouché du défilé, notre avant-garde a aperçu à trois kilomètres en avant les zouaves de la colonne Logerot qui s'avance également sur Ben-Metir, en venant de Fernana. Le général Cailliot a fait aussitôt réunir sur un mamelon une centaine de tirailleurs qui ont attaché leurs ceintures rouges aux canons de leurs fusils et les ont agitées en l'air pendant que tous les clairons sonnaient à pleins poumons la marche de la brigade. Ces signaux et ces appels ont été aperçus et entendus par la brigade Logerot, qui nous a répondu par son refrain.

Nos tirailleurs, en s'avançant sur les crêtes de droite du défilé, ont aperçu de l'autre côté une vaste vallée marécageuse où coule l'Oued-Meridj au pied de la montagne taillée à pic comme un véritable mur de falaise.

A l'entrée du défilé, les zouaves ont incendié une dizaine de gourbis qui venaient d'être abandonnés peu d'instants auparavant. Dans l'un d'eux, un soldat a trouvé le képi troué et ensanglanté ainsi qu'un soulier de l'un des malheureux soldats du train assassinés le 9 mai dernier par des Kroumirs de la tribu des Ataïfa.

La colonne rentre au camp à six heures, où les troupes reçoivent cinq jours de vivres.

Camp de Ben-Metir, 14 mai.

Adieu, affreux camp du brouillard! *séjour* maudit de la fièvre et des rhumatismes! Tel est l'adieu que chacun adresse ce matin au Djebel-Méridj, au moment de la levée du camp.

Notre brigade se met en marche à neuf heures pour franchir le défilé du Djebel-Meridj que suivront le convoi et l'artillerie, pendant que les zouaves à gauche et les tirailleurs à droite flanqueront notre marche en cheminant sur les crêtes.

Notre goum part en avant dans le défilé. Dès la sortie du camp et après avoir franchi un *chaba* (ravin) profond et escarpé que nos vaillants petits chevaux escaladent comme des chèvres, nous nous engageons sous bois dans une gorge étroite, couverte pendant 6 kilomètres par une épaisse forêt de chênes-lièges plusieurs fois séculaires. L'endroit est grandiose et sauvage, et bien fait pour tenter le pinceau d'un Salvator Rosa. Aucun bruit sous cette voûte épaisse de feuillages, où ne glissent quelques rares rayons du soleil, si ce n'est le bruissement des petits ruisseaux tombant en cascade des sommets dans l'Oued-Ellil (rivière de la Nuit), qui coule au fond du défilé, au milieu d'arbres et de roseaux. Cette rivière mérite bien son nom. Nous cheminons à la file indienne, dans une demi-obscurité bienfaisante; il nous semble avoir pénétré dans l'asile jusqu'alors inviolé du génie de ces bois *profonds*. Les fougères montent et les fougères tombées depuis des années, sur le sol ont formé un épais tapis qui étouffe le bruit des pas des chevaux. Nos goumes, avancés un peu plus, le canon penché sur l'épaule de la selle, le doigt sur la détente du fusil, toutes les cinq minutes pour, laissant leur cheval à l'écurie, aux aguets, scrutent attentivement ces sombres profondeurs où une dizaine d'hommes déterminés, en s'embusquant derrière les troncs énormes de ces géants de la forêt, pourraient arrêter pendant des heures entières la marche de la colonne.

De loin en loin le bruit des troupes en marche qui nous suivent arrive jusqu'à nous et nous rappelons notre marche en avant.

A moitié du défilé, nos goumiers font halte. Le sentier est impraticable: La nuit dernière les Khroumirs sont revenus avec la plus grande audace dans la montagne, et à l'endroit où nous nous trouvons, ont abattu à coup de haches trois grands chênes-lièges qui bordaient le sentier, et les ont fait tomber en travers du chemin. Ces énormes arbres dont le tronc mesure plusieurs mètres de diamètres forment autant de barricades infranchissables pour les chevaux et mulets; les branches ont été en outre, enchevêtrées les unes dans les autres, et taillées en pointes aiguës: un quatrième chêne, dont le tronc est à moitié entaillé de coups de hache, n'a pas eu le temps d'être renversé: une hache en fer grossier a été abandonnée ainsi qu'une pioche en bois durcie au feu.

N'ayant pas le temps d'attendre que le génie ait scié ces barricades improvisées, les goumiers mettent pied à terre, et tenant leurs chevaux par la bride, gravissent la pente escarpée en s'accrochant aux fougères: la terre cède à chaque instant sous les pieds, et plusieurs chevaux roulent jusqu'au sentier.

Enfin, nous tournons l'obstacle et regagnons le chemin. A onze heures, nous sortons du défilé, et nous nous retrouvons au grand jour, les yeux tout éblouis par la lumière du soleil. Le temps est magnifique; mais, en revanche, la chaleur accablante.

Au loin retentissent la fusillade ainsi que quelques coups de canon, et tout au fond de la vallée s'élèvent d'épaisses colonnes de fumée blanchâtre: ce sont les gourbis des Tébania que la brigade Logerot incendie. Sur les crêtes qui nous font face pointent les silhouettes des éclaireurs de cette brigade.

Nos goumiers s'engagent aussitôt sur un terrain découvert que les indigènes ont défriché par le feu, et où il ne reste plus que quelques tiges calcinées, qui fouettent désagréablement les jambes au passage et marquent les pantalons de larges raies noirâtres.

Avec une audace des plus remarquables, nos braves auxiliaires fouillent, au galop, tous les plis boisés, et couronnent les mamelons de leurs vedettes. Bientôt, sur chaque monticule, apparaît un goumier drapé dans son bournous, le haut moukala en travers de la selle.

Derrière nous les zouaves se rapprochent; par moments, à travers les éclaircies de la forêt, on aperçoit les chéchias rouges comme un champ mouvant de coquelicots.

Après avoir traversé à gué l'Oued-Ellil, le gros de notre goum prend position dans un champ d'orge, contre quelques gourbis entourés de haies épaisses de cactus; toutes ces cahutes sont aussitôt fouillées; des silos remplis d'orge et de grossiers ustensiles de cuisine en bois découverts; puis le feu est mis dans un coin, et ces abris en branchages séchés au soleil sont réduits en cendres en quelques minutes.

A onze heures et quart, les premiers tirailleurs des zouaves débouchent de la forêt et bien que chargés de sacs, se déploient sur une longue chaîne et courent à travers les champs de blé et d'orge dont les hautes tiges leur montent jusqu'aux épaules. Les officiers suivent à pied, les chevaux tenus en main par les ordonnances; en tête, le général Caljard, du 3e régiment, la tête et les épaules recouvertes par un large cache-nez en laine rouge et noire. Bientôt arrivent les généraux Delebecque et Cailliot, leurs états-majors, deux pelotons de hussards, deux pelotons de spahis et une section de sapeurs du génie.

Pendant que ceux-ci, sous la protection des zouaves, agrandissent le sentier, toute la cavalerie se porte en avant, et descend dans un profond ravin où coule l'Oued-Ellil. Pour en sortir, il faut escalader le lit d'un torrent. Tous les cavaliers jouent de l'éperon à qui mieux mieux et se cramponnent à la crinière, ce que les loustics appellent la bride de l'intendance, escaladant cette pente abrupte littéralement couchés sur l'encolure de leurs chevaux.

Le ravin franchi, nous nous trouvons sur une petite crête formant éperon et s'abaissant en pente douce dans la large et fertile vallée de l'Oued-Métir, qui nous rappelle celle de l'Oued-Melifa en avant de Remel-Souk.

Nous sommes en plein cœur de la Khroumirie. Là où depuis des siècles aucun Européen ou Algérien n'a jamais pu pénétrer, quelques-uns de nos indigènes ont pu aller jusqu'à Fernana et à El-Mana, mais en cet endroit où on n'accède que par d'étroits défilés, personne n'avait foulé le sol de ces tribus.

Aucun Kroumir ne s'oppose à notre marche en avant: tous ont fui au loin avec leurs femmes et leurs troupeaux peu d'instants avant notre arrivée, ainsi que le montrent les nombreuses traces laissées par les pieds des bestiaux sur le sol de la vallée. Notre arrivée si prompte et si subite par ces défilés qu'ils croyaient inaccessibles, les a frappés de terreur.

— Comment vous résister, disaient, il y a quelques jours, des Selloul à nos soldats, vous arrivez avec la même rapidité et en aussi grand nombre qu'une nuée de sauterelles.

En descendant de l'éperon, où nous débouchons dans la vallée, ordre est donné à notre cavalerie de se déployer en fourrageurs à travers les champs. Tous ces uniformes éclatants et variés, burnous rouges de spahis, dolmans bleus à tresses blanches des hussards, burnous blancs des goumiers, ressortent en taches vigoureuses sur le fond jaunâtre des moissons.

DICK DE L.

La manifestation du Père-Lachaise

Un groupe de socialistes révolutionnaires a tenté, hier, de renouveler les scènes qui ont marqué, l'année dernière, l'anniversaire de la « semaine sanglante. »

Le cercle des Egaux et les adhérents au Congrès socialiste s'étaient donné rendez-vous devant le champ où ont été fusillés, en 1871, les fédérés qui avaient résisté pendant plus de deux jours à l'armée régulière, sur les hauteurs de Ménilmontant.

Par prudence les manifestants avaient jugé bon de ne pas se masser comme l'an dernier, sur la place de la Bastille. Ils s'étaient rendus séparément au Père-Lachaise.

Deux cents personnes environ se rassemblent vers trois heures devant le mur de clôture du cimetière. Les délégués des différents groupes révolutionnaires attachent des couronnes au mur.

Les couronnes, toutes de fleurs rouges, portent les inscriptions suivantes:

A nos frères de 1871, — l'Egalité;

Aux martyrs de 1871, — la province.

Les citoyens du XVIIe arrondissement ne se sont pas mis en frais d'une couronne, ils se sont contentés de peindre en couleur jaune, sur une planche noire, ces mots: « *A ces citoyens morts assassinés en 1871, le 17e arrondissement.* »

Chacun veut alors prononcer quelques paroles. Les citoyennes Rouzade et Gentil, les citoyens Pigron, Godefroy, Lacoquiere, Eudes parlent les uns après les autres pour célébrer les mérites de « ceux qui sont tombés sous les balles des ennemis de la Commune. »

D'autres citoyens, « délégués » des départements au Congrès expriment aussi l'espérance de voir la prochaine « revanche du peuple. »

A quatre heures, tous les discours sont terminés et la troupe se retire bruyante. Arrivés à la hauteur du rond-point Casimir-Périer, plusieurs manifestants se reposent devant la sépulture de Raspail, dont ils saluent, en passant, « le patriotisme et la gloire. »

Puis, se ravisant, l'un d'eux propose d'aller protester devant le tombeau de M. Thiers. Cette motion obtient un vif succès.

Une cinquantaine de révolutionnaires se ruent alors dans l'allée qui conduit à la chapelle qui contient les restes mortels du premier président de la République. Plusieurs d'entre eux se répandent en injures devant le monument. L'un même lance sur la façade une poignée de terre humide.

Cependant, les gardiens du cimetière viennent interrompre cette petite fête et dispersent les manifestants.

VARIÉTÉS

L'Amour des voyages

La scène se passe à l'Elysée, dans une petite réunion intime de quelques ministres et de quelques amis. On y parle beaucoup du voyage triomphal du président de la Chambre à Cahors et des ovations qu'il rencontre sur sa route. Le président de la République est soucieux et les assistants embarrassés.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas de négation qui tienne, je vous dis qu'elles ont sonné.

M. CONSTANS. — C'est ce qui reste à savoir, et dès aujourd'hui, je vais procéder à une enquête minutieuse. Bargeton me renseignera. Et d'abord, veuillez remarquer que les cloches peuvent sonner pour une foule de causes auxquelles M. Gambetta est complètement étranger. A Cahors, comme partout en France, et j'oserai dire dans le monde, il y a des naissances, des mariages et des décès. Supprimons les décès, puisque les dépêches s'accordent à dire que les volées étaient joyeuses; restent les mariages et les naissances; or, il n'est pas permis d'empêcher deux fiancés de s'unir ou un nouveau né d'être baptisé, parce que M. Gambetta fait son entrée dans sa bonne ville de Cahors.

M. LE PRÉSIDENT. — Je comprends la coïncidence, Constans, mais je ne l'accepte pas. Les cloches, remarquez-le bien, constituent un simple épisode dans la fête. Elles sonnent, c'est bon. Est-ce par ordre du maire ou du curé? je l'ignore, mais elles sonnent, et vous ne me prouverez pas le contraire. D'ailleurs, vous-même, Constans, vous êtes contre moi, ou à peu près. N'est-ce pas vous qui venez de décorer le maire de Cahors?...

M. CONSTANS. — Ne parlons pas de cela, monsieur le président, je vous en prie. Demain, vous en verrez bien d'autres.

M. LE PRÉSIDENT. — Ma parole, j'en vois déjà trop, et cela me fatigue. Allons, finissons-en d'un coup. Avez-vous d'autres promotions à me faire signer? Parlez. A vous, Cazot.

M. CAZOT. — Hum! tout au plus une demi douzaine de magistrats qui ont accepté mes bienfaits avec un tel empressement que je leur en dois bien quelque gratitude.

M. LE PRÉSIDENT. — Va pour les magistrats. Et vous, Ferry?

M. FERRY. — Oh! rien, monsieur le président: trois professeurs dont un maître élémentaire, celui-là même qui eut jadis l'honneur de mettre en retenue le futur président de la République.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment de la République? Alors, c'est déjà fait. Voyons, dites que c'est fait et que je ne compte plus pour rien.

M. FERRY. — Excusez-moi, mais on a comme cela des pressentiments qui vous poursuivent.

M. LE PRÉSIDENT. — S'ils vous poursuivent, il faut les arrêter. Soyez le gendarme de vos pressentiments, Ferry, c'est un conseil que je vous donne, arrêtez-les, car enfin, tout malade que je vous paraisse, vous savez bien que je n'aurais qu'à vouloir..

M. CONSTANS bas à M. CAZOT. — Le malheur, c'est que, jusqu'à ce jour, il n'a jamais voulu.

M. FERRY. — Mon Dieu! monsieur le président, ne vous emportez pas. Vous savez bien que nous vous sommes tous dévoués; la preuve, c'est que nous sommes tous ici, à notre poste, pendant que le maître fait les délices des Cadurciens.

M. LE PRÉSIDENT. — Le maître, et de quel maître parlez-vous, je vous prie?

M. FERRY. — Du maître de la parole, monsieur le président, seulement de celui-là. Çà, par exemple, c'est un titre que personne ici ne saurait lui contester. Mais, j'y pense, puisque nous avons tous nos petites décorations à distribuer, moi aux professeurs, Cazot aux magistrats, Constans aux fonctionnaires municipaux Sadi-Carnot aux ingénieurs, pourquoi ne prendriez-vous pas sur vous de décorer les sonneurs de cloches de Cahors? Une fois Gambetta de retour, vous partirez pour une ville quelconque, et alors, vous comprenez quel tapage dans les tours des églises!

M. LE PRÉSIDENT. — Jamais je ne ferai cela, et je dirai plus, je ne comprends pas que l'on accepte de tels hommages, après le discours de Romans.

M. CAZOT. — Distinguons, monsieur le président. Les cloches, vous le savez comme nous, ont un double caractère; catholiques, elles sonnent pour annoncer les offices et les cérémonies du culte, mais elles sont aussi propriété communale, et, à ce titre, faites pour être mises en branle sur des instructions municipales.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous direz tout ce que vous voudrez, mais ces cloches ont sonné votre glas. Vous qui avez de la perspicacité, Ferry, je ne comprends pas que vous ne les ayez pas comprises dans l'article 7. A l'heure où nous sommes, on n'a jamais trop de bronze, et Farre en aurait tiré parti pour fondre des canons. N'est-il pas vrai, Farre? Et à ce propos, quelles mesures avez-vous prises, général, pour les honneurs militaires, sur le passage de ce, de ce... prétendant?

M. FARRE. — Aucune, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est la meilleure pour lui, car tout s'accomplira sans confusion. En attendant il faut que nous parions cette botte cadurcienne et que nous fassions nos malles. Pour moi, je pars seul, sachant tout ce qu'il en coûte de voyager en illustre compagnie. Seulement, comme je tiens à l'appareil militaire, Farre, vous vous tiendrez à mes ordres.

M. FARRE (à part). — Diable, et l'autre, qu'est-ce qu'il dira? (Haut). C'est que cela demandera du temps, monsieur le président, vous comprenez qu'on ne déplace pas un ministre de la guerre comme un simple bataillon.

M. FERRY *bas à* M. CAZOT. — Et comme la mobilisation d'un simple bataillon exige au moins six semaines....

M. CAZOT *de même*. — Le voilà libéré du voyage. *Poussant du coude le général Farre.* Roublard, va!

M. FARRE. — Vous êtes bon, vous, et ma place! (Haut.) Seulement je puis donner des ordres à Gallifet qui ne connaît que la consigne et qui, pour charmer les ennuis d'une longue route, pourra vous répéter ses conférences sur les manœuvres de cavalerie.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous verrons. Mais, comme il est nécessaire, avant tout, de détruire l'impression fâcheuse produite sur la France entière par cette excursion qui dépasse en extraordinaire, tout ce que j'ai pu voir à Cherbourg, il faut que chacun de vous se commande une réception dans sa ville natale. Avez-vous tous une ville natale?

M. CAZOT. — A peu près, monsieur le président. Mais je dois vous confesser, pour ma part, que j'ai, en ce moment, des cors qui me font terriblement souffrir.

M. FERRY. — Hélas! les honneurs, la présidence du conseil même ne chassent point les rhumatismes, et quelle figure voudriez-vous que fissent, devant leurs compatriotes, des ministres éclopés? (*Bas à M. Cazot.*) Merci de la proposition! Nous ferions une jolie figure devant l'autre, au retour.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous, Constans, est-ce que les cloches de Toulouse ne vous tentent pas?

M. CONSTANS. — Je ne dirai pas non, monsieur le président, mais elles ne sont pas de taille à lutter avec celles de Cahors, et je pourrais tout au plus compter sur des sonnettes. Voulez-vous me permettre de vous en faire l'aveu: vous savez, tous mes collègues savent que je ne déteste point la pompe, mais il faut savoir choisir son moment, et le moment ne me semble pas propice.

M. LE PRÉSIDENT. — Dites que vous manquez de courage.

M. CAZOT. — C'est bien possible, mais nous manquons aussi d'autre chose, de prestige par exemple. Vous comme nous, M. le président, nous n'avons pas de prestige. M. Gambetta a tout accaparé, et il n'en reste plus sur la place.

M. FERRY. — Ou si peu, que ce n'est pas la peine d'en parler.

M. CONSTANS. — Tout le prestige de France est, en ce moment à Cahors, et nous aurions beau faire, malgré le plus grand déploiement de pompe...

M. CAZOT bas à M. FERRY. — Il y tient.

M. FERRY. — Parbleu!

M. CONSTANS. — Nous n'en trouverions nulle part.

M. LE PRÉSIDENT, *avec mauvaise humeur.* — Nulle part? pas même ici?

TOUS LES ASSISTANTS *ensemble et d'un ton lamentable.* — Pas même ici.

M. LE PRÉSIDENT *se levant.* — Messieurs, permettez-moi de vous remercier d'un dévouement dont je comprends toutes les réserves et qui me touche plus que je ne saurais dire. Nous reprendrons, si vous le voulez bien, l'entretien une autre fois. A propos, ne pensez-vous point qu'il serait bien de faire sonner les cloches de Notre-Dame, le jour du retour de l'empereur, je veux dire du président de la Chambre? (*Les ministres et les assistants se retirent en saluant.*) Constans, je vous autorise à en parler à M. Andrieux. (*Le Président les regarde s'éloigner l'un après l'autre et quand il se retrouve seul, il s'assoit, réfléchit et finit par donner un grand coup de poing sur son bureau.*) Pas de prestige! Pas de prestige! Tas de Bourbeau!

JEAN DE NIVELLE.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS A DES FONCTIONS SPÉCIALES

M. le Colonel Laussedat est désigné, dit-on, pour la présidence de la Société nationale de Géographie devenue vacante par suite de la mort de M. l'Amiral La Roncière le Noury.

—

M. le Général Lecointe, Gouverneur de Paris, vient d'être nommé, en remplacement du Général Clinchant, décédé, membre fondateur de l'Union fraternelle des anciens combattants de la Défense Nationale.

—

M. le Général de brigade Lacour, membre du Conseil d'Amirauté, a été nommé inspecteur général adjoint à l'inspection permanente de l'artillerie de marine et des colonies, en remplacement de M. le Général Dard, chargé du service technique de l'artillerie créé à la direction du personnel.

—

LE COMPLOT MILITAIRE DE CAYENNE

L'on a fait beaucoup de bruit relativement à un complot militaire organisé à Cayenne par des soldats de l'infanterie de marine. L'enquête administrative est terminée; en voici les détails d'après les *Colonies*, organe républicain de la Martinique:

« Les soldats entendus dans l'enquête ont déclaré que leur but n'était pas celui qu'on leur a prêté. Ils n'avaient projeté de piller ni le Trésor ni la Banque.

« Leur but, en effet, était de cerner les officiers à la caserne, au moment de leur déjeuner. Ceux-ci, avisés du danger, se rendirent ce jour-là en armes au quartier, et le Gouvernement prit différentes mesures de sécurité; si bien, que le complot échoua.

« Les coupables sont sous les verrous, en attendant la décision du Ministre, à qui le dossier de l'affaire a été adressé. »

—

D'après les déclarations faites à la Chambre par M. Childers, Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre, les pertes éprouvées par les troupes anglaises durant la dernière campagne du Transvaal se chiffrent par tués: officiers 29, troupe 366; blessés: officiers 20, troupe 438.

Ces pertes sont excessives et dépassent de beaucoup toutes les estimations qui semblaient les plus admissibles.

—

Parmi nos jeunes soldats blessés à la guerre de Tunisie, on cite un Valenciennois, M. Bonenfant, qui, le 14 mai, eut le bras droit traversé par une balle.

Soldat de la classe de 1879, Bonenfant partit le 10 décembre dernier rejoindre le 2e régiment de tirailleurs algériens, à Mostaganem.

Ce régiment fait partie de la colonne Logerot.

—

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux jeunes gens qui, avant l'âge de dix-neuf ans, sont partis à l'étranger pour se livrer à l'industrie ou au commerce. Le ministre rappelle que, d'après l'article 23 de la loi du 27 juillet 1872, les jeunes gens qui sont dans ce cas peuvent bénéficier de deux sursis d'appel successifs, ce qui leur permet d'attendre l'âge de vingt-trois ans et demi.

—

M. Coulier, pharmacien-inspecteur, membre du Conseil de santé des armées, inspectera cette année, le service pharmaceutique de la 1re région.

M. Perrin, médecin inspecteur, membre du conseil de santé des armées, a été désigné pour inspecter, en 1881, le service médical du 1er corps d'armée.

—

M. Gardier, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire à Arras, est désigné pour remplir les fonctions de sous-intendant militaire à Dunkerque.

Bulletin Economique

Un décret du 21 mai contient les dispositifs suivants:

Art. 1er — Les dispositions de la convention conclue entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne, le 21 mars 1881, seront appliquées le 1er juillet prochain.

Art. 2. — A partir de cette date, la taxe par mot à percevoir en France pour les télégrammes à destination de Gibraltar acheminés par la voie normale d'Espagne est abaissée à vingt-cinq centimes (25 c.) par mot.

Art. 3. — La taxe sous-marine à percevoir en Algérie pour les télégrammes à destination de Gibraltar acheminés par la voie normale est abaissé à dix centimes (0,10 c.) par mot.

—

On télégrahhie de Vienne, 29 mai.

« La commission chargée d'étudier les questions économiques a adopté sans changement et à l'unanimité le traité de commerce Austro-Allemand. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Conseil Municipal de Roubaix

Séance extraordinaire du 28 mai 1881

Présidence de M. FLIPO, adjoint.

Etaient présents: MM. Ryo, Lacquement, Bourgeois, Vienne, Legrand, Briet, Dhalluin, Moreau, Tiberghien, Destombes, Lepercq, Willem, Caudrelier, Spel, Bonne, Debuisne, Vaissier, Carette, Degrémont, Trannoy, Bonnel.

Absents: MM. Léon Allart, Morel, Roussel, Renaux, Lemaire, Godefroy et Delétoile.

Le Conseil:

Vote: un crédit de 4409 fr. à inscrire en dépenses au Budget de 1881 et l'inscription de celle de 2909, en recettes, comme provenant du syndicat de Beaurepaire à titre de subvention, pour le payement des indemnités allouées aux propriétaires des terrains expropriés pour la rectification du chemin vicinal n° 16.

1200 fr. pour le traitement d'une institutrice adjointe à l'Institut Sévigné.

627 fr. 70 à l'effet de solder un compte relatif à des travaux exécutés au pont du Sartel *en* 1874.

Renvoie à l'examen des commissions suivantes les proposition ci-après:

TRAVAUX ET FINANCES

Le projet de règlements des mitoyennetés dues par la ville à M. Louis Van Robays, propriétaire, attenant à l'école rue Decrème et aux propriétaires des constructions attenant au poste de police de la rue des Fossés.

MUSIQUES ET FINANCES

La demande d'un crédit supplémentaire de 400 fr. pour le professeur du cours public de solfège aux adultes afin de doubler les séances de ce cours.

FINANCES

La demande d'une subvention formée par la Société hippique, à l'effet d'organiser des courses au mois de septembre prochain.

OCTROI ET FINANCES

La demande d'établissement d'un bureau d'octroi au jardin de Barbieux et aux chemins des Couteaux.

La pétition de M. Derreveaux sollicitant le dégrèvement des droits d'octroi sur les huiles minérales pures destinées au graissage des machines.

ECOLES

La proposition de M. Caudrelier, relative à l'augmentation de l'indemnité de logement allouée aux instituteurs adjoints laïques.

Sur le rapport des commissions des écoles, travaux et finances présenté par M. Moreau.

» Le conseil:

» Entendu le rapport de la commission » des écoles académiques.

Entendu le rapport présenté au nom des commissions réunies des écoles, des travaux et des finances;

Confirmant le vote du précédent conseil au sujet d'une école professionnelle, mais en l'étendant et le complétant, c'est-à-dire en donnant à cette école un caractère régional.

Considérant que le terrain à consacrer à l'établissement, en vue de son extension future doit avoir au moins une superficie de 6000 mètres carrés et que la dépense peut être évaluée à 1,400,000 fr.

Que le budget annuel de cette école devra s'élever de 40.000 fr. à 60,000 et au delà;

Estime qu'il y a lieu de solliciter du Gouverneur de la République, la création d'une *école nationale des arts industriels* à Roubaix, en remplacement des écoles académiques existantes et de l'école professionnelle projetée;

Décide qu'un terrain d'environ 6000 mètres carrés, pris au nord du Square Notre-Dame, une somme de six cent mille francs, le matériel des écoles académiques, les collections, le musée, la bibliothèque seront mis à la disposition de l'Etat pour cette œuvre d'utilité générale, à la condition toutefois, que la ville aura la jouissance, à perpétuité, des collections, musées et bibliothèques et que, au cas improbable de déclassement de l'école, la propriété meuble et immeuble lui fera retour;

Accorde à l'école projetée une subvention annuelle de 40,000 francs pour le personnel enseignant.

Autorise M. le maire à traiter sur les bases précédentes et aux conditions secondaires qui suivent:

1° L'Etat sera chargé du développement ultérieur de l'Ecole nationale à mesure des besoins.

2° L'Ecole sera dirigée par un comité d'administration ayant un caractère à la fois local et régional et conduite par un administrateur placé sous l'autorité de celui-ci. Ce comité sera composé:

du Préfet du Nord, président,
du Député de la circonscription,
du Conseiller général du canton,
du Maire de Roubaix,
du Président de la Chambre de commerce,
de neuf membres nommés par le ministre,

trois sur la présentation du Conseil municipal, et choisis ou non dans son sein, trois sur la présentation de la Chambre de commerce, choisis de même, et trois sur la présentation de M. le Préfet, choisis dans le rayon industriel de Roubaix.

Enfin, de l'administrateur, directeur de l'établissement et secrétaire de la commission.

3° Le comité nommera dans son sein deux vice-présidents et réunira les attributions d'une commission administrative et d'un conseil de perfectionnement. Elle sera donc chargée de toutes les propositions à faire pour l'enseignement de l'école, pour les programmes: le choix des professeurs et du personnel, les règlements et le budget;

Décide que la somme de 600,000 francs, méritant de la subvention municipale, sera prélevée sur les fonds de l'emprunt de 10 millions sur les crédits affectés à l'école professionnelle jusqu'à concurrence de 80,000 francs et au prolongement des rues des Champs, St-Antoine et des Lignes jusqu'à concurrence de 520,000 fr.

Distrait du programme des travaux, les travaux de voirie inexécutables dont il vient d'être parlé;

Prie Monsieur le Maire de faire d'urgence, toutes démarches nécessaires à l'effet d'obtenir le plus tôt possible l'école nationale demandée;

Émet le vœu qu'aussitôt la loi promulguée, le comité d'administration composé comme il est dit ci-dessus soit nommé afin que les plans de distribution et d'organisation de l'école puissent être examinés et discutés par lui et les travaux exécutés sous son contrôle et sous sa surveillance.

Approuve, sous certaines modifications à y apporter, le projet de construction d'une salle d'asile au Boulevard de Strasbourg.

Vote un crédit de 2060 fr. pour la réparation des fusils servant à l'instruction militaire des élèves des écoles primaires.

Passe à l'ordre du jour sur la demande formée par le professeur du gymnase d'avoir à sa disposition des armes de guerre pour l'instruction militaire des jeunes gens appelés au tirage au sort.

Prie l'administration municipale de compléter l'instruction de la question relative à la gratuité des fournitures scolaires.

Renvoie à l'une des prochaines séances la nomination d'une commission spéciale de la bibliothèque et des musées.

Sur le rapport de la commission des finances:

Vote un crédit de 5,500 fr. pour l'augmentation du traitement des receveurs d'octroi et l'habillement du personnel de ce service;

63 fr. 60 c. pour les frais d'entretien d'une fille à l'hôpital Ste-Eugénie, à Lille.

Approuve les comptes de 1880 et les budgets du Mont-de-piété pour les années 1881 et 1882.

Renvoie à l'examen des commissions des travaux, écoles et finances;

La demande d'ouverture et de classement d'une partie de la rue de Rome et le projet d'acquisition d'un terrain pour servir d'emplacement à une école dans ce quartier.

A la commission des travaux une proposition de cession de terrain situé rue de Soubise formée par le consistoire protestant.

Le Secrétaire,
BRIET.

—

La Chambre de commerce de Roubaix se réunira à l'hôtel de ville mardi 31 mai, à 4 heures.

Voici l'ordre du jour:

1° Communication relative aux traités de commerce qui sont en négociation.

2° Enquête sur le projet d'un grand canal du Nord à Paris.

3° Question relative au télégraphe.

4° Communication sur le projet d'école nationale des arts industriels à Roubaix.

5° Service postal à créer entre la France et l'Australie.

6° Question de la durée du travail dans les manufactures.

7° Divers autres objets importants.

—

Après un court séjour à Roubaix, M. Achille Screpel, député, est reparti, aujourd'hui à Paris, par le train de 12 h. 23 m.

—

La compagnie des tramways de Lille à Roubaix a fait cette après-midi un essai *officiel* des nouvelles machines qu'elle a l'intention d'employer à la traction des voitures sur la ligne de Lille à Menin.

Ces machines construites par la maison Carels, de Gand, sont beaucoup plus légères que celles employées actuellement entre Lille et Roubaix et consomment infiniment moins d'eau et de charbon que ces dernières; leur aspect est beaucoup plus gracieux que celui des affreux mastodontes qui circulent toute la journée dans nos rues.

Cet essai a valu à notre ville la visite d'un certain nombre de conseillers municipaux de Lille, qui avaient accompagné MM. Muller et Marsilion dans ce petit voyage d'expérience locomotrice.

MM. Obry, ingénieur des mines, Gérard, ingénieur des ponts et chaussées et Cornut, ingénieur en chef de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur étaient présents à cet essai qui a donné des résultats très satisfaisants.

—

M. le préfet du Nord a réuni samedi, dans un dîner de cinquante couverts les autorités militaires de la région.

On remarquait parmi les convives, le général Lefèbvre, les généraux de division Martung et Wilmette, le général Stefani, inspecteur de la gendarmerie en tournée dans le Nord, les généraux de Clermont-Tonnerre, du Guihy, Halliez, de la Heyrie, le marquis de Mornay, président de la Société hippique, le commandant Constant des sapeurs-pompiers, le commandant Cvignaux des canonniers sédentaires, etc.

Après le dîner, la musique du 43e de ligne a donné un concert dans le grand vestibule de la préfecture.

—

Le ministre de la guerre vient de décider l'installation de brigades de gendarmerie (4 hommes et un brigadier) dans les communes suivantes:

Iwuy, Wattrelos, Tourcoing et Maubeuge 2e brigade pour ces deux dernières localités.

—

Le maire de Douai vient de recevoir, par l'intermédiaire du préfet du Nord, à qui elle était adressée, une lettre émanant du ministre de l'instruction publique et dont la teneur suit:

« Monsieur le préfet,

» Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre la copie d'une délibération par laquelle le Conseil municipal de Douai a voté un crédit de 1,000 francs en faveur de M. de Guerne, adjoint pour mon département à la mission de M. Pleuchet en Laponie.

» Je suis très heureux, M. le préfet, de voir ce Conseil municipal s'associer ainsi à une exploration scientifique entreprise sous les auspices de mon département et je vous prie de lui adresser tous mes remerciements pour le généreux exemple qu'il donne en cette circonstance. Il serait à souhaiter, en effet, que les conseils municipaux des principales villes de France s'inspirassent de ce précédent et puissent consacrer une partie de leurs ressources à soutenir l'initiative individuelle de ceux de leurs concitoyens que leur dévouement à la science entraîne à ces expéditions lointaines et féconds en découvertes. L'appui direct des municipalités serait un précieux encouragement pour ces entreprises utiles, un caractère nouveau et une force toute particulière.

» Le Conseil municipal de Douai désire, avec une certaine raison, que les échantillons ethnographiques rapportés par M. de Guerne soient mis à la disposition du musée d'ethnographie et d'histoire naturelle de la ville. Mais, vous comprendrez, monsieur le préfet, que l'Etat, fournissant des